

CHARTER RSE FOURNISSEURS

Notre raison d'être

TERACT, en tant que Société à mission, est engagé dans une ambitieuse démarche RSE en cohérence avec sa raison d'être : « **Agir pour que chacun accède aux bienfaits de la Nature** ». Cette raison d'être vise à répondre aux demandes des consommateurs, par l'embellissement du jardin et de l'habitat, par la connexion au vivant et au soin apporté aux animaux de compagnie mais aussi par une offre de produits alimentaires de plus en plus qualitative, saine et responsable, qui contribuent aux transitions agricoles et alimentaires.

La raison d'être de TERACT renforce la fierté d'appartenance de ses collaborateurs et constitue pour ses clients, par le biais de ses enseignes, un motif de préférence.

La RSE au cœur de notre stratégie

NOS ENGAGEMENTS

Chez TERACT, la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) est intégrée à la politique comme levier de performance et moteur d'innovation pour l'organisation et ses partenaires.

La politique RSE de TERACT se décline au travers d'engagements qui constituent sa mission et sa raison d'être :



Construire une offre de produits et services sains et responsables et y donner accès

Innover et éco-concevoir les produits et services

Développer une offre alimentaire durable permettant l'accès à une alimentation saine, variée et équilibrée

Garantir la traçabilité et la transparence des informations vis-à-vis des consommateurs

Promouvoir les offres de produits et services responsables et les rendre accessibles au plus grand nombre et au meilleur rapport valeur/prix



Conduire nos activités selon les pratiques respectueuses du bien être des Hommes et de l'environnement

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique

Adapter les activités au dérèglement climatique

Préserver les ressources naturelles & la biodiversité et lutter contre toute forme de gaspillage dans l'ensemble des opérations



Mobiliser les collaborateurs et les parties prenantes sur les territoires pour atteindre l'ambition sociétale du Groupe et répondre aux nouvelles attentes de consommation

Développer les compétences des collaborateurs et mobiliser les partenaires pour les rendre acteurs du déploiement de la stratégie RSE

Agir avec éthique et responsabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur en favorisant la santé et la sécurité des Hommes ainsi que la diversité et l'égalité professionnelle

Sensibiliser les clients aux enjeux sociétaux et environnementaux, les accompagner et les responsabiliser dans leur lien avec la nature et le vivant

Construire avec les fournisseurs des filières durables pour contribuer au soutien et à la vitalité des territoires, préserver leur richesse et perpétuer les savoir-faire

Conscient du poids des enjeux environnementaux et sociétaux associés à sa chaîne de valeur, TERACT souhaite générer plus de valeur durable, notamment au travers des achats réalisés par ses métiers. Agir avec éthique et responsabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur et construire des filières durables avec ses fournisseurs sont des leviers incontournables de la réalisation de ces engagements qui est étroitement liée à nos pratiques sur l'ensemble de nos activités.

CHARTER RSE FOURNISSEURS

A travers cette charte RSE, TERACT communique à ses partenaires fournisseurs, prestataires et sous-traitants ses attentes, les principes et valeurs fondamentales sur les 3 piliers clés "**social / sociétal**", "**environnemental**" et "**éthique**" de sa politique d'achats responsables.

1 Social et sociétal

Les fournisseurs s'engagent à :

- prendre en compte, dans la conception de leur offre, les impacts sociaux et environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie du produit
- proposer des améliorations afin de réduire les impacts négatifs ou renforcer les impacts positifs des produits sur l'environnement

Concernant les droits de l'Homme et du Travail, les fournisseurs, prestataires, sous-traitants s'engagent à :

- **Respecter les principes fondamentaux définis :**
 - la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies
 - les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail
 - les principes directeurs des Nations unies en matière de Droits Humains et Entreprises
 - le Pacte Mondial des Nations Unies
 - les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains
 - les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Dans le cas où le pays où ils exercent tout ou partie de leur activité n'a pas ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, l'objectif est de **respecter ou mettre en place un plan d'actions** dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, **pour s'aligner sur ces huit conventions :**

- Convention (n° 29) sur le travail forcé
- Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et le droit d'organisation
- Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective
- Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération
- Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé
- Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession)
- Convention (n° 138) sur l'âge minimum
- Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants

- **Mettre en place une démarche active visant à réduire les risques d'accident du travail et de maladie professionnelle :**
 - prévention des risques professionnels
 - amélioration des conditions de travail

2 Environnemental

Face aux risques environnementaux, les fournisseurs, prestataires, sous-traitants s'engagent à :

- **Respecter les lois et réglementations environnementales** en vigueur dans le pays où ils exercent leur activité
- **Appliquer le principe de précaution** face aux problèmes touchant l'environnement
- **Contribuer à la neutralité Carbone :**
 - mettre en place un **plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre** liées aux consommations d'énergies et des émissions indirectes
 - Prendre en compte l'impact de la chaîne d'approvisionnement et des matières premières sur la **déforestation** (forêts primaires)
- **Réduire les pollutions** et protéger les sols et les écosystèmes naturels
- **Réduire l'impact des déchets** sur l'environnement et lutter contre le gaspillage
- **Préserver la biodiversité et les ressources naturelles** (économiser la ressource en eau)
- **Sensibiliser leurs propres parties prenantes** aux enjeux environnementaux

3 Ethique, communication et transparence

Tout comme l'ensemble des collaborateurs de TERACT, les fournisseurs, prestataires, sous-traitants s'engagent à :

- **Conduire leurs activités en respectant les principes de loyauté, de transparence, d'intégrité, d'équité et de confidentialité :**
 - agir conformément aux réglementations en vigueur et aux principes fondamentaux concernant la transparence, la lutte contre la corruption (y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin), la modernisation de la vie économique et le devoir de vigilance,
 - garantir une concurrence loyale entre les entreprises sur le marché et en s'engageant à respecter les règles de concurrence applicables dans les différents pays où ils sont présents
 - conserver un principe d'indépendance en évitant toute situation pouvant conduire à un conflit d'intérêt,
 - s'interdire de proposer des cadeaux, invitations, ou toutes gratifications susceptibles de fausser le comportement des collaborateurs de TERACT quel que soit leur rôle, et/ou nuire à l'indépendance de jugement et l'objectivité de ces derniers,
 - assurer la confidentialité des données partagées entre les parties.
- **Communiquer, à la demande de TERACT, tous documents et informations permettant de justifier le respect de la réglementation en vigueur, sa performance RSE et lui apporter toute assistance nécessaire pour répondre à une éventuelle demande d'une autorité en cas de contrôle**
- **Se positionner en tant que partenaire de TERACT et dialoguer sur les innovations produit/service** susceptibles de contribuer à l'amélioration de la performance globale du groupe (économique, sociétale, environnementale)
- **En cas de dépendance économique** vis-à-vis de TERACT, en avertir l'entreprise de manière formelle

Si la nature des produits et /ou services du fournisseur, prestataire ou sous-traitant peut avoir un impact sur l'enjeu du bien-être animal, alors le fournisseur s'engage à :

- **Mettre tout en œuvre pour assurer le respect des 5 libertés fondamentales des animaux :**
 - **Ne pas souffrir de faim et de soif** – grâce au libre accès à l'eau fraîche et à un régime alimentaire apte à entretenir pleine santé et vigueur
 - **Ne pas souffrir de contrainte physique** – grâce à un environnement approprié, comportant des abris et des zones de repos confortables
 - **Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies** – grâce à la prévention ou au diagnostic et au traitement rapide ;
 - **Avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux** – grâce à un espace et à des équipements adéquats, et au contact avec des animaux de la même espèce
 - **Être protégé de la peur et de la détresse** – Grâce à des conditions d'élevage et à un traitement évitant la souffrance mentale
- **Mettre en place une démarche d'amélioration continue visant à garantir et améliorer le bien-être des animaux à toutes les étapes de leur vie**

4 Chaîne d'approvisionnement et sous-traitance

Les fournisseurs et prestataires de rang 1 de TERACT s'engagent à faire respecter les principes de cette charte à leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

5 Dispositif d'alerte

TERACT dispose d'un dispositif d'alerte permettant aux fournisseurs, prestataires et sous-traitants de signaler toute situation potentiellement non-conforme à son **Code de Conduite** et aux réglementations en vigueur. Ce droit d'alerte peut être exercé en utilisant la plateforme digitale à partir du lien suivant : invivo.signalement.net

6 Suivi et conséquence en cas de manquements

Pour s'assurer de la mise en œuvre de sa politique d'achats responsables et l'application des principes de la charte RSE, TERACT déploie, progressivement et dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, des outils de notation et d'évaluation de la performance RSE de ses fournisseurs et de contrôle du respect de ces principes fondamentaux.

Les fournisseurs, prestataires et sous-traitants acceptent d'être évalués et audités sur la base de ces principes.

Ainsi, en cas de non-conformité ou de résultats d'évaluation RSE non satisfaisants pouvant générer des risques critiques pour TERACT, les fournisseurs devront mettre en place un plan d'action correctif.

Les actions d'amélioration engagées par le fournisseur seront prises en compte dans le suivi et l'appréciation de la qualité de la relation commerciale avec le fournisseur.

7 Mise à jour de la charte

Le contenu de cette charte, rendue publique via notre site Internet, pourra être amené à évoluer dans le temps. Nous vous invitons à vous y rendre régulièrement pour consulter la version en vigueur.

Conclusion

TERACT considère que sa politique d'achats responsables traduite au travers de cette charte est pleinement compatible avec la recherche d'une performance économique optimale dont elle assure la pérennité, et qu'elle constitue une opportunité d'établir des relations différentes, créatrice de valeur durable avec ses fournisseurs et prestataires pour répondre aux nouveaux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Ainsi, la résilience réciproque dont chacun fait preuve, bénéficie aux deux parties, et encourage chacun à progresser au profit d'une amélioration durable des conditions de vie sur Terre.

